

DSVE/ML/NT/2020

Le Président de l'université de La Réunion

Vu le code de l'éducation notamment les articles L612-5 à L612-6-1 ; D 612-3 à D612-36-4 ; D613-38 et suivants ;

Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de Master ;

Vu le règlement relatif à l'admission à la première année du diplôme de master arrêté par le conseil d'administration de l'université de La Réunion du 12 décembre 2019 ;

Vu le règlement relatif à l'admission à la deuxième année du diplôme de master arrêté par le conseil d'administration de l'université de La Réunion du 12 décembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de présidents et membres des jurys des commissions pédagogiques pour **l'année universitaire 2020-2021**.

Commission : Master génie civil

Président : **GATINA Jean-Claude**

Membres : BASTIDE Alain

BOYER Harry

FOCK Éric

FONTAINE Vincent

MORAU Dominique

PRAENE Jean-Philippe

RIVIERE Garry

Commission : Master génie civil parcours services et travaux publics

Président : **BOYER Harry**

Membres : GATINA Jean-Claude

FONTAINE Vincent

Commission : Master génie civil parcours EBENE

Président : **GATINA Jean-Claude**

Membres : PRAENE Jean-Philippe

BENARD Fiona

RAKOTONDRAMARANA Hery Tiana